

Paroisse

1726 Farvagny

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE PAROISSIALE ORDINAIRE
du 13 avril 2016 à la salle communale de Farvagny

Présidence : M. André Eltschinger
Présences: 36 personnes + 5 membres du conseil
Excusé: 1 délégué de Farvagny du conseil communal, Nadine Berset
Invités: M. Yves Bosson, bureau Bosson ingénieurs SA

TRACTANDA:

1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 15 avril 2015 (ce procès-verbal ne sera pas lu, il pouvait être consulté sur le site www.up-st-protais – nos paroisses)
 2. Comptes de fonctionnement 2015 et rapport de la Commission financière
 3. Budget de fonctionnement 2016 et rapport de la Commission financière
 4. Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 8% à 9% par rapport à l'impôt cantonal, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016
 5. Echange de parcelle agricole avec la Commune, secteur en Prouvin
 6. Informations du prêtre
 7. Divers
-

A 20.15 heures, André Eltschinger, Président, ouvre la séance en saluant et remerciant toutes les personnes présentes. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée.

Le Président donne lecture du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, il déclare l'assemblée ouverte et nomme Nicolas Piccand et Cyril Barras, scrutateurs. L'assemblée est placée sous la protection du Seigneur par l'Abbé Jean Chrysostome Tran.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PAROISSIALE DU 15 AVRIL 2015

Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité par vote à main levée avec remerciement à son auteur.

2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2015 ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Les comptes de fonctionnement 2015, projeté au beamer, sont présentés et commentés par Georges Franc. Des explications sont données sur les différences les plus importantes par rapport au budget, à savoir :

Administration

Participations d'autres paroisses

Au niveau des produits, la nouvelle répartition des locations des cures a été largement plus bénéfique que prévue. Par ailleurs, un rattrapage sur les années 2013 et 2014 est à additionné également.

Culte et ministère pastoral

Contribution à la caisse des ministères

Légère diminution par rapport au budget, le calcul est en fonction des salaires effectifs versés durant l'année aux prêtres, agents pastoraux et employés de l'UP.

Contribution à la Corporation cantonale

Contribution supérieure au budget de plus de 4'000 francs, suite à de fausses informations reçues de la Corporation.

Frais d'entretien des bâtiments

Les frais d'entretien sont principalement liés aux travaux de la chapelle de Farvagny-le-Petit. Le solde de ces travaux se fera en 2016, ce qui explique la différence par rapport au budget.

Partage et entraide

Supplément de 3'000 francs dû à une mise à jour de transitoires qui avaient été reportées les années précédentes.

Finances et Impôts

Impôt sur le revenu

Bonne surprise du côté des rentrées d'impôt avec des rentrées supplémentaires de près de 30'000 francs. Ceci est principalement dû à des correctifs en notre faveur, sur l'impôt 2014.

Pertes sur débiteurs-impôts

Ces revenus supplémentaires nous ont permis d'augmenter la provision pour perte sur débiteurs de 24'000 francs.

Francis-Piccand-Rotzetter relève l'important montant des pertes sur débiteurs-impôts.

Georges Franc précise que la perte effective est de Fr. 1'514,50, à quoi s'ajoute la réserve de Fr. 24'000.-.

Autres loyers

Depuis octobre de l'année passée, nous louons une place de parc derrière la cure au prix de 100 francs par mois.

Autres postes

Les rentrées d'impôt supplémentaires nous ont permis d'attribuer un montant de 11'000 francs aux fonds de réserve de la "restauration de l'église" et de ne pas utiliser le fonds de réserve des chapelles pour les travaux de Farvagny-le-Petit.

Aucune question n'étant posée, Georges Franc donne la récapitulation des comptes 2015 qui se soldent par un excédent de produits de Fr. 1'374.07. Quelques commentaires sur le bilan au 31.12.2015 sont encore donnés, à savoir:

Actif

- Liquidités pour environ 51'000 francs ;
- débiteurs-impôts: diminution de 62'552 francs par des encaissements de 42'657 francs et des pertes sur débiteurs de 19'859 francs, correspondant aux années 2007 à 2011.

Passif

- amortissement des emprunts de 44'500 francs en 2015 ;
- les fonds de réserve se montent à plus de 180'000 francs, répartis sur l'église, les chapelles et l'orgue.

Emprunts

Nous avons renouvelé un emprunt de 100'00 francs pour 2 ans à un taux "record" de 0.75%. Le taux moyen de nos emprunts se situe ainsi à 0,87% et la charge d'intérêts à 2'175 francs.

Valeur des immeubles

Eglise: 327'000 francs, Cure: 404'000 francs.

Aucune question n'étant posée, le Président donne la parole à Dominique Golliard, Président de la Commission financière.

Cette dernière s'est réunie le 4 avril 2016. Elle a constaté que la comptabilité est tenue avec exactitude et que les comptes tels que présentés sont conformes aux dispositions légales en vigueur. Le contrôle des pièces a été fait par sondage sur la base de formulaires officiels fournis par le service des communes. Les comptes de fonctionnement 2015 se soldent par un résultat positif de Fr. 1'374.07 et le budget dans son ensemble a été tenu. L'exercice 2015 peut être considéré comme bon. Malgré la charge financière supérieure résultant de la comptabilisation de pertes sur débiteurs définitives d'un montant de 19'859.70 francs, plusieurs postes de charges ont présentés des écarts favorables. D'autre part, les rentrées fiscales ont été supérieures et de ce fait, il a été possible de constituer une provision pour pertes sur débiteurs de 24'000 francs, ce qui permet d'augmenter la provision totale à environ 100'000 francs et de procéder à des attributions complémentaires aux réserves pour environ 11'000 francs. Par ailleurs, les liquidités ont permis de rembourser partiellement une avance à terme.

Le recouvrement des débiteurs impayés, bien qu'il ne soit pas encore terminé, s'est poursuivi et continuera encore en 2016 avec, comme but, une régularisation de ce poste d'ici la fin de l'année.

Au vu de la situation, la commission propose d'accepter les comptes de fonctionnement 2015 tels que présentés.

André Eltschinger ouvre la discussion. Aucune question n'étant formulée, il propose à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement par vote à main levée.

L'assemblée accepte par unanimité les comptes de fonctionnement 2015 (36 oui, 0 non, 0 abstention).

3. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016 ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Le budget de fonctionnement 2016, projeté au beamer, est présenté et commenté par Georges Franc, qui en explique les comptes les plus importants.

Culte et ministère pastoral

Contribution à la Corporation cantonale

Diminution de notre contribution de près de 2'500 francs suite la nouvelle.

Frais d'entretien des bâtiments

Divers travaux d'entretien sont prévus à l'église et le solde des travaux pour la chapelle de Farvagny-le-Petit est pris en compte dans ce poste. Georges Franc donne la parole à Jean-Marie Droz qui précise que des travaux d'étanchéité sur certains vitraux de l'église sont à réaliser. Par ailleurs, suite à diverses demandes une étude est en cours pour palier au problème de l'éblouissement lors de la sortie des messes en soirée. Une solution devrait être trouvée d'ici à cet automne.

Claude Chassot en tant que président de la fanfare relève le problème déjà soulevé à plusieurs reprises, de l'éclairage du fond du chœur lors de concert. Celui-ci est insuffisant pour la lecture sur les lutrins et ne met pas en valeur les prestations données. Il souhaite qu'une solution soit trouvée pour un éclairage venant de l'arrière et/ou du dessus, solution qui devrait être plus favorable pour les musiciens.

André Eltschinger répond que l'on va essayer de faire au mieux pour "illuminer" le chœur.

Georges Franc reprend la parole pour la suite du budget.

Finances et Impôts

Impôts

Estimation prudente des impôts basée plutôt sur le budget 2015 que sur les chiffres effectifs de 2015.

Capitaux et emprunts

Si les intérêts des emprunts baissent régulièrement, il en est de même pour les taux d'épargnes qui sont proches de zéro.

Entretien et rénovation des bâtiments

Pour ce poste, Georges Franc donne la parole à Jean-Marie Droz qui explique que des travaux de rafraîchissement du sous-toit de la cure, côté entrée poste et entrée principale, présente quelques fissures et qu'il est judicieux de rénover avant que les fentes deviennent plus importantes).

Aucune question n'étant posée, Georges Franc donne la récapitulation du budget de fonctionnement 2016 qui se solde par un excédent de produits de 1'100 francs.

Le Président donne la parole à Dominique Golliard, Président de la Commission financière qui relève que le budget de fonctionnement 2016 présente des comptes équilibrés. Hormis les frais d'entretien des bâtiments, l'exercice 2016 se présente comme une année ordinaire. Les produits et les charges ont été correctement évalués, avec la prudence requise, en particulier dans l'estimation des recettes fiscales. Le budget devrait donc être tenu. La commission financière donne un préavis favorable à ce budget de fonctionnement 2016, qui présente un excédent de produit de 1'100 francs.

Aucune question n'étant posée, par vote à main levée, l'assemblée accepte le budget de fonctionnement 2015 par vote à main levée. (40 oui, 0 non, 1 abstention).

4. MODIFICATION DU COEFFICIENT DE L'IMPOT SUR LE BENEFICE ET LE CAPITAL DES PERSONNES MORALES DE 8% A 9% PAR RAPPORT A L'IMPOT CANTONAL, AVEC EFFET RETROACTIF AU 1ER JANVIER 2016

André Eltschinger donne lecture de l'article 17a du chapitre RSF 190.1 de la loi du 26 septembre 1990 concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat qui dit que l'impôt dû pour les personnes morales est perçu par l'Etat. Pour les paroisses dont le territoire ne correspond pas aux limites communales, les impôts sont perçus à un coefficient unique. A défaut d'entente entre les paroisses, le taux est fixé par le Conseil d'Etat après consultation des conseils paroissiaux et du conseil exécutif de la Corporation (CEC). Du moment où l'encaissement se fait par l'Etat, un taux fixe est obligatoire.

Tous les conseils paroissiaux ont accepté un coefficient de 9%. Comme il était beaucoup trop tard pour convoquer une assemblée, le conseil de gestion a adressé un courrier au service des contributions, avec copie à la CEC, pour les informer

que toutes les paroisses acceptait ce taux mais qu'il laissait la décision finale au Conseil d'état, étant donné le délai. La Corporation a informé que la procédure réglementaire n'était pas respectée. La décision de modification du coefficient doit être décidée par chaque assemblée de paroisse, le Conseil d'état n'est pas compétent sauf si un accord sur le taux unique ne peut pas être trouvé entre les paroisses. Pour notre paroisse, ce changement représente entre 3'000 supplémentaire à encaisser, l'impôt total actuel en question étant de 24'000 francs.

Maurice Reynaud demande le taux actuel des autres paroisses.
Le Président indique que Le Glèbe, Rossens et Vuisternens sont à 10% et Corpataux à 9%.

Francis Piccand-Rotzetter demande ce qui se passe si une assemblée refuse le coefficient proposé.
Le Président relève que comme expliqué, cela sera le Conseil d'Etat qui décidera.

Le Président informe encore que pour l'impôt des personnes physiques, l'encaissement pour notre paroisse se fera par la commune de Gibloux dès 2016. Les acomptes seront perçus en même temps que l'impôt communal et envoyés pour la même période que l'impôt cantonal.

Aucune question n'étant formulée, le Président passe au vote, qui se fait par main levée. L'assemblée accepte l'augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 8% à 9% par rapport à l'impôt cantonal, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016. (41 oui, 0 non, 0 abstention).

5. ECHANGE DE PARCELLE AGRICOLE AVEC LA COMMUNE, SECTEUR EN PROUVIN

André Eltschinger explique que suite au souhait de Francis Piccand-Lugrin de construire une nouvelle ferme agricole dans le secteur du Verneyron (courrier du 19.11.2015), la commune de Farvagny a contacté la paroisse pour un échange de parcelle, à savoir le RF 548 propriété de la paroisse de 22'944 m² contre le nouveau RF 1671 de 22'944 m² également. L'échange proposé se fait sans soulte et la qualité du terrain reste identique. Le Président démontre sur le plan affiché au beamer l'endroit des parcelles concernées. L'article RF 1671 provient de la division de l'actuel RF 549. Les conseils communal et paroissial se sont déjà mis d'accord et un verbal a déjà été signé en date du 17 novembre.2015, valable sous réserve de l'approbation de l'assemblée de ce jour, étant donné que contrairement à la commune, le conseil de paroisse n'a pas de délégation de compétence.

Francis Piccand-Rotzetter demande qui prend en charge les frais de géomètre et d'abornement.
Le nouveau propriétaire, à savoir Francis Piccand-Lugrin s'est engagé, informe le Président.

Aucune question n'étant formulée, par vote à main levée, l'assemblée accepte l'échange de parcelle avec la Commune, secteur En Prouvin. (34 oui, 0 non, 7 abstentions).

Le Président précise que l'échange prend effet au 1^{er} janvier 2017 étant donné que la commune doit encore effectuer la nouvelle répartition de ses parquets. Par ailleurs, suite à l'arrêt d'exploiter de Michel Oberson, qui louait environ 5'000 m² à la paroisse, le conseil a décidé de partager en deux parts égales la surface totale et, bien que quelques demandes soient parvenues à la paroisse, de laisser la location à MM. Rauber et Python, par simplification de partage.

6. INFORMATIONS DU PRETRE

Le Président donne la parole à l'Abbé Jean Chrysostome qui lit le rapport de la pastorale de notre Unité pour la période de mars 2015 à avril 2016. L'Abbé adresse un grand merci à chacune et chacun pour l'engagement et l'enthousiasme fournis lors des nombreux évènements qui ont échelonnés cette année écoulée. Il relève les différentes actions menées, à savoir les confirmations et premières communions, la Pentecôte et la Fête-Dieu ainsi que l'Ascension, les messes de familles, la participation de l'équipe pastorale à la session cantonale des agents pastoraux, l'après-midi Missio, l'Avent, les crèches vivantes et les chanteurs à l'étoile, la fête des nouveaux baptisés, la conférence sur la famille du Père Brone. Il donne également de bonne nouvelle de l'aumônerie du CO qui rassemble environ 25 jeunes par semaine et qui est très active (création de personnages en bois pour la crèche, participation à "solidarité sommets").

L'Abbé Jean Chrysostome remercie tous les parents, toujours présents pour l'organisation de fêtes liturgiques ou pour l'accompagnement (par ex. retraite de première communion). Un appel est toujours lancé pour trouver de bonnes volontés pour prendre une classe de catéchèse dès cet automne. Cette année, année de la miséricorde, aura lieu un pèlerinage à Rome, organisé dans le cadre du diocèse, du 22 au 27 octobre 2016. Des renseignements complémentaires peuvent être pris auprès du diocèse.

L'Abbé Jean Chrysostome termine en adressant encore toute la sympathie de la communauté aux familles en deuil, particulièrement nombreuses dans notre Unité. En finalité, toute l'équipe pastorale, ne peut que renouveler sa reconnaissance et sa gratitude à toutes celles et tous ceux qui permettent à nos communautés de vivre. Et que, comme le souhaite notre Pape François, ayons à cœur de transmettre la joie de l'Evangile, en profitant pleinement de la profonde et inépuisable miséricorde de Dieu notre Père.

7. DIVERS

Le Président donne quelques informations :

- statistique : notre paroisse compte 1'727 catholiques au 31 décembre 2015. Nous avons confirmées 9 sorties d'église en 2015 et depuis 1987, 126 sorties ont été traitées et confirmées par le conseil.
- Les organisateurs de la soupe de Carême rencontrent quelques difficultés non pas d'un point de vue d'organisation mais de fréquentation. En effet, en 2013, des jeunes du CO Gibloux sont venus à la soupe avec leur propre boisson et ont laissé des marques de leur passage devant les fenêtres de l'administration (tube de mayonnaise et chips écrasés). En 2014, les jeunes sont passés par la soupe avant de se rendre à la chapelle de Montban où ils ont laissés des détritres sur le sol et dans les poubelles réservées aux crottes de chien. Cette année, des bouteilles de bières et de vin ont été laissées vides autour des installations sportives d'où des dispositions prises par la direction du CO car des enfants sont arrivés saoul en classe. Les parents concernés ont été avertis par courrier du CO. Cependant, la Commune demande aux bénévoles de la soupe d'avoir surveillance des personnes qui la fréquentent. Bien que cette situation soit un souci, l'on ne peut pas interdire d'y venir, la direction du CO n'est plus responsables des jeunes qui ont quittés l'enceinte de l'école, finalement les parents sont normalement responsables du comportement de leur enfant. Si l'organisation de la soupe devrait être revue, des informations seront données en temps voulu.
- Le journal "Paroisses vivantes" sera distribué plus que 3 fois par année et est renommé "L'essentiel". Le fascicule sera imprimé en couleur. A ce jour, 3'000 exemplaires sont imprimés pour un montant de 24'000 francs. Avec l'impression couleur et une distribution de 3x fois par année au lieu de 4x, les charges sont de 28'000 francs par année.
- Le Président donne la parole à Alexandre Julmy, responsable de l'association des amis de la chapelle de Montban. Ce dernier indique que suite à la création de l'association, un logo a été réalisé ainsi qu'un site internet et que des bougies peuvent être achetées et brûlées à la chapelle en sa faveur. A ce jour, l'association compte environ 100 membres et

donateurs et déjà près de 10'000 francs ont été récoltés. Une demande, afin d'être reconnue comme association d'utilité publique est en cours. Des flyers ainsi que le cantique à Notre Dame de Montban sont distribués à l'assemblée.

Le Président ajoute que le conseil de paroisse est toujours dans l'attente du rapport de l'entreprise James à Estavayer-le-Lac qui a effectué des mesures d'humidité entre autres.

Le Président remercie l'assemblée et ouvre la discussion.

Maurice Reynaud demande au conseil de paroisse de présenter à une prochaine assemblée, un projet d'amélioration et de remise en état de la place autour de la chapelle de Montban, qui a été mise à mal pour les travaux routiers et forestiers.

La parcelle est problématique relève le Président car elle est coupée en deux par la route. La table est sise en partie sur la commune et en partie sur la paroisse. L'aménagement autour de la chapelle n'est pas trop difficile, mais pour le reste cela n'est pas simple. Il y a facilement des véhicules qui se parquent près de la table et en cas de mauvais temps, abîme le gazon et, il est vrai, que lors de travaux forestiers, les employés ne sont pas trop regardant au lieu.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt cette assemblée à 21.30 heures en invitant toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La Secrétaire:
Fernande Dévaud

Le Président:
André Eltschinger